

extrait des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

OBJET : ACQUISITION FONCIÈRE D'UNE PORTION DE 35 M2 DE LA PARCELLE AE 421 (ROUTE DE LA PORRAJA NORD) POUR L'EURO SYMBOLIQUE

Date de la convocation : 05/12/2018

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2018

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le douze décembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CASANOVA Nicole

Présents : Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. NATALI Lucien, M. ROSSI Alain, Mme LORENZI Thérèse, M. LEONARDI Bernard, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. CORMAT René-Pierre.

Absents : M. PETROGNANI Pierre M. MICALIEFF Joël, Mme GHELARDINI Vanina, Mme BAFFICO Véronique, M. SALAZAR Frédéric.

✚ M. PADOVANI Jean-Jacques et Mme VALENTINI Marie-Hélène ont quitté la séance.

| | | | | |
|--|------------------|---------------|-------------|-----------------|
| Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23 | En exercice : 23 | Présents : 16 | Absents : 7 | Représentés : 0 |
|--|------------------|---------------|-------------|-----------------|

Mme RAGAS Viviane a été nommée secrétaire.

Mme Casanova, Adjointe au Maire, rappelle à l'Assemblée Délibérante le projet de voirie de désenclavement du secteur « Porraja Nord ». Pour réaliser le projet, il convient d'acquérir une portion de 35m² de la parcelle AE 421, appartenant à Monsieur et Madame Padovani Jean-Jacques, Maire de la Commune. Cette acquisition est nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Mme Casanova propose à l'Assemblée Communale d'approuver l'acquisition d'une portion de 35 m² de cette parcelle AE 421 par la Commune pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

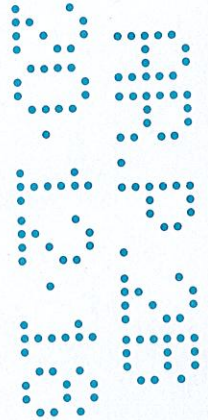
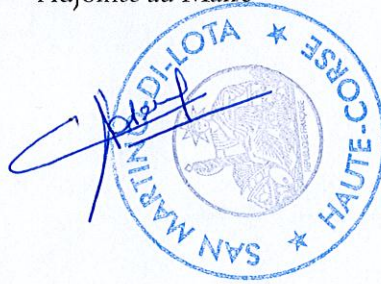
| | | |
|-----------|------------|-----------------|
| Pour : 16 | Contre : 0 | Abstentions : 0 |
|-----------|------------|-----------------|

- Approuve l'acquisition pour l'euro symbolique d'une portion de 35m² de la parcelle référencée AE 421,
- Désigne Maître Elodie Saisset, Notaire à Brando, pour la rédaction de l'acte notarié.
- Autorise Mme Casanova Nicole, Adjointe au Maire, à signer l'acte notarié et tous documents se rapportant à ce dossier.
- Dit que la Commune prendra en charge les frais de géomètre ainsi que les frais d'acte et de publicité foncière,
- Précise que les sommes nécessaires sont inscrites au budget 2018.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Mme Nicole Casanova

Adjointe au Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

du